



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MAI 2026

DESIGNATION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT DU CA

Exposé des motifs :

Conformément aux statuts, le Président a convoqué les élus étudiants des conseils centraux en assemblée le mardi 5 mai 2026 pour se prononcer sur les candidatures à la fonction de vice-président étudiant du conseil d'administration.

A l'issue d'un appel à candidatures, quatre candidatures ont été reçues.

Compte-tenu du résultat du vote à bulletins secrets, les élus étudiants des conseils centraux proposent la désignation de M. Olivier THÉRON en tant que vice-président étudiant du conseil d'administration de l'UCBL pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 mars 2027.

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la proposition de l'assemblée des étudiants en date du 5 mai 2026 ;

Par vote à l'urne, le conseil d'administration n'a pas approuvé la désignation de M. Olivier THÉRON en qualité de vice-président étudiant du conseil d'administration.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice : 27
Membres présents ou représentés : 21
Favorables : 6
Défavorables : 7
Blanc / nuls : 8

Fait à Villeurbanne, le 26 mai 2026

Le Président,

Bruno LINA



ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20